



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
DIRECTION GÉNÉRALE SANTÉ ET PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Direction B - Questions de consommation

B1 - Analyses politiques et développement; Relations avec les organisations de consommateurs; relations internationales

Bruxelles, le
DG SANCO B.01/VA D(2006)

INVITATION A SOUMISSIONNER

Contrat SANCO/2006/B1/33 Campagne d'information relative aux droits des consommateurs et promotion des organismes de défense du consommateur en Hongrie.

Avis de marché JO S 242 du 20/12/2006

1. Si vous êtes intéressé à participer à ce marché, je vous invite à faire parvenir une offre en triple exemplaire, dans une des langues officielles de l'Union européenne.
2. Lorsque la transmission des offres se fait par lettre, elle se fait, au choix des soumissionnaires:
 - (a) soit par la poste, ou par messagerie, posté au plus tard le **24 janvier 2007**, auxquels cas les documents d'appel à la concurrence précisent qu'est retenu le cachet de la poste, la date d'envoi ou la date du récépissé de dépôt faisant foi, à l'adresse suivante:

Commission européenne
Direction Générale Santé et protection des consommateurs
Unité B1, Bureau B232 6/75
A l'attention de M David Mair
B – 1049 Bruxelles

- (b) soit par dépôt, à l'adresse suivante:

Commission européenne
Direction Générale Santé et protection du consommateurs
Unité B1, Bureau B232 6/75
A l'attention de M David Mair
Rue de Genève 1
B-1140 Bruxelles (Evere)
Belgique

au plus tard le **24 janvier 2007 à 17 heures**. Dans ce cas, le dépôt de l'offre sera établi au moyen d'un reçu daté, signé par un fonctionnaire du service central de

réception du courrier de la Commission à qui les documents ont été remis. Ce service est ouvert de 8h à 17h du lundi au jeudi et de 8h à 16h le vendredi; il est fermé les samedis, dimanches et jours fériés de la Commission.

Une commission d'ouverture d'offres sera constituée pour ouvrir les offres et vérifier le respect des modalités formelles de présentation des offres. Cette commission procédera à l'ouverture des plis le 29 janvier 2007 à 10 h à Bruxelles, rue Breydel 4, bureau 6/17A. Un représentant de chaque soumissionnaire peut assister à l'ouverture des offres.

3. L'envoi doit être fait sous double enveloppe. Les deux enveloppes seront fermées, l'enveloppe intérieure portant, en plus de l'indication du service destinataire, comme indiqué dans l'appel d'offres, la mention "Appel d'offres n° SANCO/2006/B1/033 - à ne pas ouvrir par le service du courrier". Si des enveloppes autocollantes sont utilisées, elles seront fermées à l'aide de bandes collantes au travers desquelles sera apposée la signature de l'expéditeur.

L'enveloppe intérieure devra elle-même contenir deux enveloppes fermées, l'une contenant la partie technique et l'autre l'offre financière. Chacune de ces enveloppes identifiera clairement son contenu ("Partie technique" et "Offre financière").

4. Le cahier des charges relatif au marché, ainsi que le projet de contrat, sont joints à la présente invitation à soumissionner. Le cahier des charges précise tous les documents à rédiger pour soumettre une offre, y compris les pièces justificatives de la capacité économique, financière, technique et professionnelle.
5. Toute offre doit:
 - être signée par le soumissionnaire ou son mandataire dûment habilité;
 - être parfaitement lisible afin d'éliminer le moindre doute sur les termes et les chiffres;
 - être établie suivant les formulaires type de réponse figurant dans le cahier des charges.
6. Période de validité des offres, durant laquelle le soumissionnaire est tenu de maintenir toutes les conditions de son offre : 6 mois à compter du 24/01/2007.
7. La soumission d'une offre vaut acceptation des conditions contenues dans la présente invitation à soumissionner, dans le cahier des charges et dans le projet de contrat, et le cas échéant, renonciation du soumissionnaire à ses propres conditions générales ou particulières. Elle lie le soumissionnaire pendant l'exécution du contrat, s'il en devient l'attributaire.
8. Pendant toute la procédure, les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les soumissionnaires ne sont autorisés qu'à titre exceptionnel. Ils ne peuvent intervenir que dans les conditions suivantes:
 - Avant la date de clôture du dépôt des offres:

- * à l'initiative des soumissionnaires, le pouvoir adjudicateur peut fournir des renseignements supplémentaires ayant strictement pour but d'expliciter la nature du marché.

Les demandes de renseignements supplémentaires doivent être adressées par écrit uniquement à

Commission européenne
Direction Générale Santé et protection des consommateurs
Unité B1, Bureau B232 6/75
A l'attention de M David Mair
B – 1049 Bruxelles

Il ne sera répondu à aucune demande de renseignement supplémentaire reçue moins de cinq jours ouvrables avant la date de clôture du dépôt des offres.

- * de sa propre initiative, la Commission peut informer les intéressés de toute erreur, imprécision, omission ou toute insuffisance matérielle dans la rédaction des documents d'appel à la concurrence.
- * le cas échéant, les renseignements supplémentaires et les informations précitées seront communiqués à la même date à tous les soumissionnaires qui ont demandé le cahier des charges.

– Après l'ouverture des offres

- * Dans le cas où une offre donnerait lieu à des demandes d'éclaircissement ou s'il s'agit de corriger des erreurs matérielles manifestes dans la rédaction de l'offre, le pouvoir adjudicateur peut prendre l'initiative d'un contact avec le soumissionnaire, ce contact ne pouvant conduire à une modification des termes de l'offre.

9. La présente invitation à soumissionner ne constitue aucun engagement de la part de la Commission. Celui-ci ne prend naissance qu'à la signature du contrat avec l'attributaire retenu.

Le pouvoir adjudicateur peut, jusqu'à la signature du contrat, soit renoncer au marché, soit annuler la procédure de passation du marché, sans que les candidats ou les soumissionnaires puissent prétendre à une quelconque indemnisation. Le cas échéant, cette décision serait motivée et portée à la connaissance des candidats ou soumissionnaires.

10. Les soumissionnaires seront informés de la suite réservée à leur offre.
11. Le suivi de votre réponse à l'invitation à soumissionner impliquera l'enregistrement et le traitement de données à caractère personnel (par exemple, nom, adresse, CV). Ces données seront traitées conformément au règlement (CE) n° 45/2001 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données. Sauf indication contraire, les réponses aux questions et les données à caractère personnel demandées sont nécessaires pour l'évaluation de votre offre, conformément aux spécifications de l'invitation à soumissionner, et seront traitées uniquement par la Direction Générale Santé et protection des consommateurs, Unité

B1 (Chef d'unité ff :M David Mair) à cette finalité. Sur demande, vous pouvez obtenir la communication de vos données à caractère personnel et vous pouvez rectifier toute donnée personnelle inexacte ou incomplète. Pour toute question concernant le traitement de vos données personnelles, vous pouvez vous adresser à la Direction Générale Santé et protection des consommateurs, Unité B1 (Chef d'Unité ff: M David Mair). Vous avez le droit de saisir à tout moment le contrôleur européen de la protection des données en ce qui concerne le traitement de vos données à caractère personnel.

David Mair
Chef d'Unité f.f.

Annexes : Documents d'appel à la concurrence. Annexes I.-VI.